

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

M. Bachir AÏD, Maire ; MM. Pascale SPINNHIRNY, François ROYER, Sylvie LOHNER, Adjoints ; Solange GUTKNECHT, Francis VALDENNAIRE, Nathalie LATIMIER, François PARMENTIER, Manuel FIGUEIREDO, Alexandre LUTENBACHER, Sonia COSTA FIGUEIREDO, Carole PEREZ, Anita LUTRINGER, Patrick LECLERC, Lorraine SCHMITTLIN, Conseillers Municipaux.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Lorraine SCHMITTLIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

Compte rendu approuvé par le Secrétaire de séance,

A BUSSANG, le 19 février 2021

Le Secrétaire de séance,

Madame Lorraine SCHMITTLIN



La séance est ouverte à 20H00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Projets communaux à inscrire au plan de relance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet ajout.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2020 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, s'ils n'ont pas de remarques particulières, à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion en date du 17 décembre 2020.



Ordre du Jour



1. **URBANISME** – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal ;
2. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Aliénations (3.2) – Cession d'une partie des parcelles communales cadastrées Section B n°110p et 109p ainsi qu'une partie de passées communales déclassées à Monsieur Léo VOIRIN ;
3. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Renouvellement du bail de location de la parcelle communale cadastrée section A n°206 p au lieudit « Révolles » avec ITAS-TIM ;
4. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée Section C n°229 sise au Drumont avec la SAS VALOCIME ;
5. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Convention de location de parties des parcelles communales cadastrées Section C n°105 et 598 sises au charat avec la SAS VALOCIME ;
6. **FONCTION PUBLIQUE** – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4.1) – Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} Classe ;
7. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale du Département des Vosges ;
8. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions aux compétences facultatives du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif ;
9. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;
10. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion 2020 ;
11. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte administratif 2020 ;
12. **FINANCES LOCALES** – Subventions (7.5) – Subventions à l'EPIC Office de tourisme de BUSSANG ;
13. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2021 au SDIS ;
14. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – Etat d'assiette des coupes 2021 ;
15. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux ONF 2021 ;
16. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux route du col du Page suite à évènement climatique ;
17. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention d'occupation précaire de l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG ;
18. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Projets communaux à inscrire au plan de relance.

- 
1. **URBANISME – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal :**

Délibération n°001/2021 :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner soumises à l'un des droits de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme sur lesquelles Monsieur Bachir AÏD a été amené à se prononcer personnellement en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°052/2020 en date du 03 juin 2020, à savoir :

① Un immeuble bâti sis 22, rue du Séchenat - Cadastré : Section C – Parcelle n°371 - pour une contenance totale de 620 m² - que Madame Evelyne KOUI MABEA souhaite vendre 76.500,00 €.

② Un immeuble bâti sis 11, rue du 3^{ème} RTA - Cadastré : Section AC – Parcelles n°94 et 349 - pour une contenance totale de 358 m² - que Madame Brigitte SCHOENACH souhaite vendre 100.000,00 €.

③ Un immeuble non bâti sis rue des Sagards - Cadastré : Section AC – Parcelle n°475 - pour une contenance totale de 698 m² - que la SCI CICO souhaite vendre 15.000,00 €.

④ Un immeuble non bâti sis au lieudit « La Prague » - Cadastré : Section A – Parcelles n°416 et 418 - pour une contenance totale de 1019 m² - que la SARL SITE CONCEPT 2 M souhaite vendre 17.500,00 €.

⑤ Un immeuble non bâti sis au lieudit « La Prague » - Cadastré : Section A – Parcelles n°412, 413, 414, 415, 417 et 420 - pour une contenance totale de 2080 m² - que la SARL SITE CONCEPT 2 M souhaite vendre 17.500,00 €.

⑥ Un immeuble non bâti sis au lieudit « La Noire goutte » - Cadastré : Section D – Parcelle n°604 - pour une contenance totale de 5853 m² - que les consorts LOMBARD souhaitent vendre 28.500,00 €.

⑦ Un immeuble bâti sis 10, route des Sources [copropriété : lot n°1 – une cave (48/1000°) ; lot n°2 – une remise (16/1000°) ; lot n°3 – une remise (18/1000°) ; lot n°4 – un appartement (218/1000°) ; lot n°5 – un appartement (151/1000°) ; lot n°6 – un appartement (38/1000°) ; lot n°7 – un appartement (240/1000°) ; lot n°8 – un appartement (122/1000°)] - Cadastré : Section AH – Parcelle n°104 - pour une contenance totale de 2380 m² - que Madame Hélène POMMAREL souhaite vendre en viager ;

⑧ Un immeuble non bâti sis chemin du Pommeroy - Cadastré : Section AE – Parcelle n°230 – au lieudit « Les Bruyères » - pour une contenance totale de 873 m² - que les consorts PARMENTIER souhaitent vendre 2.357,10 €.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas paru opportun d'exercer le droit de préemption de la commune pour chacun de ces projets

2. DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations (3.2) – Cession d'une partie des parcelles communales cadastrées Section B n°110p et 109p ainsi qu'une partie de passées communales déclassées à Monsieur Léo VOIRIN :

Délibération n°002/2021 :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une lettre en date du 05 décembre 2020 au terme de laquelle monsieur Léo VOIRIN demande à acquérir une partie des parcelles communales cadastrées Section B n°109p et 110p pour une surface restant à définir ainsi qu'une partie des passées communales jouxtant les parcelles à acquérir pour faire suite à sa demande précédente afin d'aménager le terrain destiné à construire sa résidence principale.

Il précise ensuite que cette cession pourrait se faire, en accord avec Monsieur Léo VOIRIN, moyennant la somme de 10,00 € le m² pour les zones classées UA au PLU et 1,50 € le m² pour les zones classées A au PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 13 février 2021,

DECIDE de vendre à Monsieur Léo VOIRIN, une partie des parcelles communales cadastrées Section B n°109p et 110p pour une surface restant à définir ainsi qu'une partie des passées communales jouxtant les parcelles à acquérir pour une surface restant à définir, moyennant la somme de 10,00 € le m² pour les zones classées UA au PLU et 1,50 € le m² pour les zones classées A au PLU ;

CHARGE Maître Bertrand DUBAR, Notaire à REMIREMONT, de dresser l'acte de vente à intervenir ;

PRECISE que les frais d'arpentage seront à la charge exclusive de Monsieur Léo VOIRIN ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge exclusive de Monsieur Léo VOIRIN ;

PRECISE que Monsieur Léo VOIRIN devra mener à bien ses projets de construction dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature de l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs et notamment l'acte notarié.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE – Locations (3.3) – Renouvellement du bail de location de la parcelle communale cadastrée section A n°206 p au lieudit « Révolles » avec ITAS-TIM :

Délibération n°003/2021 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de bail entre la Commune et ITAS-TIM portant sur la location de la parcelle communale cadastrée section A n°206p d'une contenance de 100 m² et contenant une clôture, des équipements sur dalle technique et un pylône d'une hauteur d'environ 36m.

Il précise que ce bail serait d'une durée de 15 ans à compter de sa date de signature.

Il ajoute que le montant du loyer annuel sera décomposé comme suite :

- Une partie fixe de 3.000,00 €
- Une partie forfaitaire correspondant à la diffusion de services audiovisuels de type TNT de 2.000,00 €
- Une partie forfaitaire correspondant à la diffusion de services audiovisuels de type radio analogique ou numérique de 1.000,00 €.
- Une partie variable forfaitaire selon le nombre d'opérateur de téléphonie mobile de 2.000,00 € par opérateurs.

En l'état actuel des équipements, le loyer annuel s'élèverait donc à 7.000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 13 février 2021 ;

APPROUVE le bail de location de la parcelle communale cadastrée section A n°206p au lieudit « Révolles » avec la société ITAS-TIM selon les conditions ci-dessus énoncées ;

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir et tous les documents y relatifs.

4. DOMAINE ET PATRIMOINE – Locations (3.3) – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée Section C n°229 sise au Drumont avec la SAS VALOCIME :

Délibération n°004/2021 :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 10 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de changement de locataire ;

DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **01/07/2024**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, les emplacements de 10 m² environ sur la parcelle cadastrée C N°229 ;

ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **3 000 € (1 000 € versés à la signature + 2 x 1 000 €/an) ;**

ACCEPTE un loyer annuel de **5 000 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50% ;

AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

5. DOMAINE ET PATRIMOINE – Locations (3.3) – Convention de location de parties des parcelles communales cadastrées Section C n°105 et 598 sises au charat avec la SAS VALOCIME :

Délibération n°005/2021 :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 28 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de changement de locataire ;

DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **01/09/2031**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, les emplacements de 28 m² environ sur la parcelle cadastrée **C N°105 ET 598** ;

ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **10 000 € (1 000 € versés à la signature + 9 x 1 000 €/an)** ;

ACCEPTE un loyer annuel de **7 000 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50% ;

AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

6. FONCTION PUBLIQUE – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4.1) – Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} Classe :

Délibération n°006/2021 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent admis à l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 1^{ère} Classe,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois relatif aux avancements de grades en 2021,

Le maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

La suppression d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} Classe à temps complet au 1^{er} juillet 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

7. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale du Département des Vosges :

Délibération n°007/2021 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par les collectivités suivantes :

- **Le syndicat des jeunes chênes (canton de Charmes)**
- **Le syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE les adhésions des collectivités précitées au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

8. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions aux compétences facultatives du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif :

Délibération n°008/2021 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion aux compétences facultatives « réhabilitation » et « entretien » des collectivités suivantes :

- Compétence « réhabilitation » : (10 collectivités)
 - ▶ Communauté de communes Mirecourt Dompaire, Plombières les Bains, Saint Menge, Vagney, Xonrupt Longemer, La Forge, Le Valtin, Saint-Julien, Lerrain, Rehaupal
- Compétence « entretien » : (8 collectivités)
 - ▶ Plombières les Bains, SIA La Bresse Cornimont, Vagney, Xonrupt Longemer, Rupt sur Moselle, Le Valtin, Lerrain, Rehaupal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les adhésions aux compétences facultatives « réhabilitation » et « entretien » des collectivités précitées au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

9. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire :

Délibération n°009/2021 :

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des différentes conventions qu'il a conclu personnellement en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°052/2020 (1.) en date du 03 juin 2020 :

- ▶ **RENOUVELLEMENT D'UN BAIL A FERME → GAEC de Saulx :**
Renouvellement d'un bail à ferme avec le GAEC de Saulx à compter du 11 novembre 2020 et pour une durée de neuf ans.
Il précise que le présent bail porte sur une contenance totale de 3 ha 10 a 50 ca réparti sur les parcelles communales cadastrées Section C – au lieudit « La Broche » - parcelles n°426p et 429 et est consenti et accepté moyennant un fermage annuel de 33,16 € conformément à la délibération du Conseil Municipal n°124/2020 en date du 29 octobre 2020.
- ▶ **RENOUVELLEMENT D'UN BAIL A LOYER → Marie-Hélène BINDER :**
Renouvellement d'un bail à loyer avec Madame Marie-Hélène BINDER à compter du 1^{er} février 2021 et pour une durée de trois ans.
Il précise que le présent bail porte sur un appartement sis 5, place de la Mairie au rez de chaussée et est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 308,75 €.
Il ajoute que le loyer varie chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers tel qu'il est publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des différents renouvellement d'adhésions aux associations dont la commune est membre en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°052/2020 en date du 03 juin 2020 :

- ▶ **RENOUVELLEMENT D'ADHESION → ADEMAT-H :**
Monsieur le Maire indique que la cotisation 2021 à l'ADEMAT-H s'élève à 20,00 € comme les années précédentes.
- ▶ **RENOUVELLEMENT D'ADHESION → Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) :**
Monsieur le Maire indique que la cotisation 2021 à l'ANETT s'élève à 200,00 €.
- ▶ **RENOUVELLEMENT D'ADHESION → Association des Maires et des Présidents de Communautés des Vosges (AMV 88) :**
Monsieur le Maire indique que la cotisation 2021 à l'AMV 88 s'élève à 362,77 €.

10. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion 2020 :

Délibération n°010/2021 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice écoulé, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats, le compte de tiers ainsi que l'état des actifs, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal ait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été reportées et que leur régularité en est reconnue,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Compte administratif 2020 :

Délibération n°011/2021 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur François ROYER, désigné par vote, et délibérant sur les comptes administratifs dressés par Monsieur Alain VINEL puis Monsieur Bachir AÏD, Maires successifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, et

Après avoir passé au vote :

APPROUVE LES COMPTES ADMINISTRATIFS :

- ➔ BUDGET COMMUNE : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE EAU : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « DERRIERE CHEZ BLAU » : **A l'unanimité,**
- ➔ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PRE DU PORC » : **A l'unanimité,**

Lesquels peuvent être présentés ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET COMMUNE						
Résultat report	-	113.049,06 €	-	80.157,32 €	-	193.206,38 €
Opérations de l'exercice	396.837,15 €	489.514,98 €	1.508.158,23 €	1.784.121,63 €	1.904.995,38 €	2.273.636,61 €
TOTAUX	396.837,15 €	602.564,04 €	1.508.158,23 €	1.864.278,95 €	1.904.995,38 €	2.466.842,99 €
Résultat de clôture	-	205.726,89 €	-	356.120,72 €	-	561.847,61 €
Reste à réaliser	72.508,52 €	-	-	-	72.508,52 €	-
TOTAUX CUMULES	72.508,52 €	205.726,89 €	-	356.120,72 €	72.508,52 €	561.847,61 €
RESULTATS DEFINITIFS	-	133.218,37 €	-	356.120,72 €	-	489.339,09 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
Résultat reporté	-	57.680,24 €	-	10.399,55 €	-	68.079,79 €
Opérations de l'exercice	126.711,86 €	93.995,76 €	177.504,53 €	209.170,89 €	304.216,39 €	303.166,65 €
TOTAUX	126.711,86 €	151.676,00 €	177.504,53 €	219.570,44 €	304.216,39 €	371.246,44 €
Résultat de clôture	-	24.964,14 €	-	42.065,91 €	-	67.030,05 €
Reste à réaliser	-	23.940,00 €	-	-	-	23.940,00 €
TOTAUX CUMULES	-	48.904,14 €	-	42.065,91 €	-	90.970,05 €
RESULTATS DEFINITIFS	-	48.904,14 €	-	42.065,91 €	-	90.970,05 €

BUDGET ANNEXE EAU						
Résultat reporté	46.823,60 €	-	-	7.367,97 €	46.823,60 €	7.367,97 €
Opérations de l'exercice	58.825,19 €	121.532,48 €	144.994,44 €	171.495,57 €	203.819,63 €	293.028,05 €
TOTAUX	105.648,79 €	121.532,48 €	144.994,44 €	178.863,54 €	250.643,23 €	300.396,02 €
Résultat de clôture	-	15.883,69 €	-	33.869,10 €	-	49.752,79 €
Reste à réaliser	-	64.956,52 €	-	-	-	64.956,52 €
TOTAUX CUMULES	-	80.840,21 €	-	33.869,10 €	-	114.709,31 €
RESULTATS DEFINITIFS	-	80.840,21 €	-	33.869,10 €	-	114.709,31 €
BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE						
Résultat reporté	24.726,75 €	-	-	-	24.726,75 €	-
Opérations de l'exercice	11.245,94 €	17.965,01 €	147.857,29 €	152.870,62 €	159.103,23 €	170.835,63 €
TOTAUX	35.972,69 €	17.965,01 €	147.857,29 €	152.870,62 €	183.829,98 €	170.835,63 €
Résultat de clôture	18.007,68 €	-	-	5.013,33 €	12.994,35 €	-
Reste à réaliser	3.465,49 €	-	-	-	3.465,49 €	-
TOTAUX CUMULES	21.473,10 €	-	-	5.013,33 €	16.459,84 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	21.473,10 €	-	-	5.013,33 €	16.459,84 €	-
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT						
Résultat reporté	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	45.556,73 €	49.226,33 €
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	45.556,73 €	49.226,33 €
Résultat de clôture	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	-	3.669,60 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	-	3.669,60 €
RESULTATS DEFINITIFS	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	-	3.669,60 €
BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE						
Résultat reporté	-	-	-	597,09 €	-	597,09 €
Opérations de l'exercice	-	-	2.143,79 €	993,00 €	2.143,79 €	993,00 €
TOTAUX	-	-	2.143,79 €	1.590,09 €	2.143,79 €	1.590,09 €
Résultat de clôture	-	-	553,70 €	-	553,70 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	553,70 €	-	553,70 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	553,70 €	-	553,70 €	-
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU						
Résultat reporté	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	86.701,83 €	1.238,59 €
Opérations de l'exercice	-	-	0,37 €	-	0,37 €	-
TOTAUX	86.701,83 €	-	0,37 €	1.238,59 €	86.702,20 €	1.238,59 €
Résultat de clôture	86.701,83 €	-	-	1.238,22 €	85.463,61 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	86.701,83 €	-	-	1.238,22 €	85.463,61 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	86.701,83 €	-	-	1.238,22 €	85.463,61 €	-
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PRE DU PORC						
Résultat reporté	7.768,80 €	-	-	-	7.768,80 €	-
Opérations de l'exercice	199.743,04 €	7.768,80 €	199.743,04 €	199.743,43 €	399.486,08 €	207.512,23 €
TOTAUX	207.511,84 €	7.768,80 €	199.743,04 €	199.743,43 €	407.254,88 €	207.512,23 €
Résultat de clôture	199.743,04 €	-	-	0,39 €	199.742,65 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	199.743,04 €	-	-	0,39 €	199.742,65 €	-
RESULTATS DEFINITIFS	199.743,04 €	-	-	0,39 €	199.742,65 €	-

12. FINANCES LOCALES – Subventions (7.5) – Subventions à l'EPIC Office de tourisme de BUSSANG :

Délibération n°012/2021 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'attribuer à l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG la somme de 50.000,00 € destinée à son fonctionnement en 2021.

Il ajoute que cette somme sera versée progressivement à la demande de l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG afin de lui permettre de fonctionner.

Il précise que cette somme s'ajoute aux 25.000,00 € déjà versés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer, à l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG, la somme de 50.000,00 € qui sera versée progressivement à la demande de l'EPIC ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

13. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2021 au SDIS :

Délibération n°013/2021 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du Président du Service d'Incendie et de Secours des Vosges fixant, pour l'exercice 2021, le montant de la contribution de la Commune à la somme de **51.577,94 €**.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le contingent incendie 2020 s'élevait à la somme de **51.132,54 €**.

Il précise que cette contribution est, conformément aux dispositions des articles L.1424-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une dépense obligatoire pour la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de l'inscription à l'article 6553 du Budget Primitif 2020 d'un montant de **51.577,94 €** au titre de la contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges (Contingent Incendie 2021).

14. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – Etat d'assiette des coupes 2021 :

Délibération n°014/2021 :

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-11, L243-3, L244-1, L261-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;

Vu les articles 15 à 23 de la charte de la Forêt Communale ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme des coupes ;

Le Maire invite le conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 13 février 2021,

1. Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, **DEMANDE** à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 récapitulée dans le tableau annexé à cette délibération, complétée à la suite des débats.
2. **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.
3. **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

15. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux ONF 2021 :

Délibération n°015/2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux forestiers élaboré par les services de l'Office National des Forêts au titre de l'exercice 2021.

Il précise, d'une part, que ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier et que, d'autre part, le document présenté est distinct des devis de l'Office National des Forêts qui relève de l'activité de l'Office National des Forêts en tant que prestataire de travaux et de services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission « Toutes confondues » lors de sa séance en date du 13 février 2021,

APPROUVE le programme de travaux forestiers tel que présenté, à savoir :

❶ **BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE :**

→ FONCTIONNEMENT : Travaux d'entretien ONF(art 61524) 18.180,00 € HT
Travaux exploitation ONF 40.004,20 € HT

→ INVESTISSEMENT : Travaux d'investissement (Programme 32)..... 3.300,00 € HT

❷ **BUDGET COMMUNE :**

→ FONCTIONNEMENT : Travaux d'entretien 11.568,00 € TTC

DEMANDE à l'Office National des Forêts de présenter une convention de maîtrise d'œuvre et les devis relatifs audit programme de travaux forestiers.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 (Budget annexe Exploitation Forestière et Budget Commune) ;

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

16. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux route du col du Page suite à évènement climatique :

Délibération n°016/2021 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'approuver le programme de travaux de la route du col du page qui a été fortement dégradée suite aux fortes précipitations récentes.

Il précise que le programme de travaux serait le suivant :

→ Programme de travaux de réfection d'accotement dans le col du Page.....28.745,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux tel que présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

SOLLICITE à cet effet, les aides financières auxquels ces travaux pourraient prétendre notamment ;

PRECISE que ces travaux seront intégralement financés par la Commune en cas de non attribution de subvention ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget Primitif 2021.

17. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention d'occupation précaire de l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG :

Délibération n°017/2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention d'occupation précaire du rez de chaussée du bâtiment communal sis 8 avenue de la Gare avec l'EPIC Office de tourisme de BUSSANG.

Il précise que cette convention sera consentie et acceptée, à compter du 15 avril 2021, moyennant un loyer mensuel de 2,50 € du m2 et porte sur une superficie de 100 m2.

Il donne lecture du projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention telle que présentée,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et notamment de signer la convention.

18. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Projets communaux à inscrire au plan de relance :

Délibération n°018/2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les projets suivants au plan de relance afin d'obtenir un appui financier dans ce contexte économique très compliqué pour les collectivités.

Le programme de travaux serait le suivant :

- Réhabilitation du complexe du quartier et mise au normes PMA avec changement des fenêtres, isolation extérieure, changement d'une chaudière fioul par une chaudière à pellets qui servira à chauffer le bâtiment de l'école pour un montant d'environ 1.500.000,00 €
- Réhabilitation de l'assainissement collectif dans le secteur de la Bouloie actuellement en fibro ciment et des conduites d'eau potable avec remise en état du réservoir et des captages pour un montant de 1.800.000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les projets tels que présentés,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La séance est levée à 20h55



Ordre du Jour

1. **URBANISME** – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal ;
2. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Aliénations (3.2) – Cession d'une partie des parcelles communales cadastrées Section B n°110p et 109p ainsi qu'une partie de passées communales déclassées à Monsieur Léo VOIRIN ;
3. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Renouvellement du bail de location de la parcelle communale cadastrée section A n°206 p au lieudit « Révolles » avec ITAS-TIM ;
4. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée Section C n°229 sise au Drumont avec la SAS VALOCIME ;
5. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Convention de location de parties des parcelles communales cadastrées Section C n°105 et 598 sises au charat avec la SAS VALOCIME ;
6. **FONCTION PUBLIQUE** – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4.1) – Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} Classe ;
7. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale du Département des Vosges ;

8. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions aux compétences facultatives du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif ;
9. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;
10. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion 2020 ;
11. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte administratif 2020 ;
12. **FINANCES LOCALES** – Subventions (7.5) – Subventions à l'EPIC Office de tourisme de BUSSANG ;
13. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2021 au SDIS ;
14. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – Etat d'assiette des coupes 2021 ;
15. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux ONF 2021 ;
16. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux route du col du Page suite à évènement climatique ;
17. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention d'occupation précaire de l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG ;
18. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Projets communaux à inscrire au plan de relance.

Signatures



Bachir AID
Maire

Pascale SPINNHIRNY
1^{er} Adjointe

François ROYER
2^{ème} Adjoint

Sylvie LOHNER
3^{ème} Adjointe

Solange GUTKNECHT
Conseillère Municipale

Francis VALDENAIRE
Conseiller Municipal

Nathalie LATIMIER
Conseillère Municipale

François PARMENTIER
Conseiller Municipal

COSTA FIGUEIREDO Manuel
Conseiller Municipal

Alexandre LUTENBACHER
Conseiller Municipal

COSTA FIGUEIREDO Sonia
Conseillère Municipale

Carole PEREZ
Conseillère Municipale

Anita LUTRINGER
Conseillère Municipale

Patrick LECLERC
Conseiller Municipal

Lorraine SCHMITTLIN
Conseillère Municipale